

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LESTRA**

Séance du 25 mai 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Yves GRANDRIEUX**, Maire.*

Date de la convocation: 16/05/2023

Présents: GRANDRIEUX Yves, CROZIER Daniel, CHAVAND Gilbert, SAMOILLER Elisabeth, MIRANDON Frédérique, BERTHET Thibaut, RAMBAUD Christian, GEAY Clément, BRUYERE Roland, VINCENT Tanguy, NOTIN Vital,

Absents avec excuses: SOUVETON Patricia, TARDY Marie-Laure, COTTANCIN Annie

Secrétaire de Séance : Elisabeth SAMOILLER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 AVRIL 2023 :

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la réunion du 06 Avril 2023.

**REDEVANCES ASSAINISSEMENT ET PARTICIPATION A
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (délib. 20/2023)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations 21/2022 et 30/2022 concernant les tarifs de **la redevance assainissement et de la participation à l'assainissement collectif (PAC)**.

Pour 2023, il propose au Conseil Municipal de faire évoluer le tarif de **la participation à l'assainissement collectif et les tarifs de la redevance assainissement**.

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **VOTE les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Mai 2023 ainsi :**

❖ **Participation à l'assainissement collectif (PAC) à 2000€ par branchement,**

❖ **Redevances assainissement :**

○ **Pour les maisons raccordées au réseau d'eau publique :**

❖ **45.00€ de forfait**

❖ **0.930€ par m³ d'eau consommé** (dont 0,770€ pour la commune et 0,160€ pour l'Agence de l'Eau).

○ **Pour les maisons non raccordées au réseau d'eau publique** mais utilisant le réseau d'assainissement collectif :

❖ **45.00€ de forfait,**

❖ **90m³ x 0.930€** (0,770 € pour la commune et 0,160 € pour l'Agence de l'Eau)

**CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE
CONTENEURS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES (délib 21)**

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés est nécessaire.

La commune doit passer une convention d'implantation avec la CCFE (Communauté de Communes de Forez Est) pour définir la mise en place et la mise en service des équipements, leur entretien et leur maintenance, ainsi que le financement desdits conteneurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'implantation d'usage des conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif avec la CCFE

DIVERS :

Micro-crèche :

A la demande des Communes de St Martin et St Barthélémy Lestra, « Kristell WASIK, graphiste, a réalisé 4 logo pour la micro-crèche.

Les Communes ainsi que la fédération Familles Rurales devront voter pour celui qu'elles préfèrent.

Conteneurs semi-enterrés :

15 nouveaux conteneurs semi-enterrés (ordures ménagères et tri sélectif) seront installés à partir de mi-juin sur la commune.

Elections sénatoriales:

La désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales (24 septembre 2023) se fera le VENDREDI 09 JUIN 2023 à 7h00 à la Mairie

Poste agent technique :

Pour remplacer Jean-Luc FAYE, la commune a reçu plusieurs personnes lors d'entretien.

C'est la candidature de Monsieur Mickaël GARCIA qui a été retenue.

Si sa période d'essai (2mois) est concluante, il travaillera 20h/semaine du 1^{er} octobre au 31 mars et 24h/semaine du 1^{er} avril au 30 septembre.

La prochaine réunion aura lieu le 20 Juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SAMOUILLER

Le Maire,
Yves GRANDRIEUX